

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# FANTASQUE

Revue Critique et Littéraire.  
DES HOMMES ET DES CHOSES.

*Je n'obéis ni ne commande à personne je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

[VOL. 6.                      QUEBEC, 1 FEVRIER, 1845.                      No. 4]

## POESIE.

### LA MACHINE PNEUMATIQUE.

Quelques disciples d'Hippocrate,  
Sur la fin d'un repas joyeux,  
Pour se désopiler le rate,  
Déraisonnaient à qui mieux mieux.  
D'abord, selon l'usage antique,  
On s'occupa de politique ;  
On parla de paix à tout prix,  
De réforme et de république,  
Et de patriotisme et de vertu civique,  
Grands mots, souvent si mal compris.  
La science est son tour. On parla médecine,  
Et l'on en parla mal ou bien ;  
Car ils n'étaient pas tous d'accord sur la doctrine,  
Et ce n'est pas là le moyen  
De la rendre moins assassine.  
Mais bientôt le docte entretien  
De l'assemblée hippocratique,  
Dont, sous l'influence bachique,  
La raison, comme on pense, allait de mal en pis,  
Vint se fixer sur la physique,  
Et la machine pneumatique  
Parut alors sur le tapis.  
Là-dessus chacun d'eux glose à sa fantaisie ;  
Le plus grand nombre s'extasie  
Sur ce merveilleux instrument ;  
Puis d'un commun accord, sans pitié l'on décide

## LE FANTASQUE

Que nos pauvres aïeux, manquaient de jugement,  
Eux qui n'admettaient point l'existence du vide.

" Du vide ! qu'aujourd'hui l'on fait à volonté

" Avec tant de facilité !

" Dit l'un. — Oui, dit un autre, et grâce à la machine

" Que l'homme, plus habile, a découverte enfin."

A tout ce bavardage un troisième mit fin.

" Moi, messieurs, dit-il, j'imagine

" Qu'à vos yeux, sans bouger d'ici,

" Dans un des flacons que voici,

" Sans machine à l'instant je vais faire le vide."

L'assemblée, aussitôt, de nouveautés avide,

Le regarde opérer. D'un air fort solennel,

Prend certain flacon de Lunel,

Qu'à l'aspect seulement il jugeait délectable,

Et depuis longtemps convoitait.

Il le porte à sa bouche, et l'avalant d'un trait :

" Plus rien s'écria-t-il, et j'ai gagné ma cause."

Je ne sais si le mot produisit son effet,

Mais, au rapport de ceux qui m'ont conté la chose,

Vide jamais n'avait été mieux fait.

P. F. MATHIEU.

## Mélanges Littéraires.

## LA PRINCESSE MARCHANDE DE TABAC.

[(Suite et fin.)

Un mois après, je reçus une lettre signée-Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise, princesse de Bourbon-Conti. Je ne sais comment la marchande de tabac avait appris mon nom et mon adresse ; elle me faisait des reproches sur mon vol, finissait, néanmoins, par me céder en toute propriété le *Véritable Tarif*, et terminait en sollicitant quelques secours. Depuis cette lettre, il m'arrive, de temps à autre, de semblables demandes, auxquelles je m'empresse toujours d'accéder. Enfin, quand la princesse, si princesse il y a, vient à Paris, elle ne manque jamais de lever quelque légère contribution sur ma bourse.

Voilà tout ce que je sais de la personne que M. le marquis semble connaître beaucoup mieux que moi.

Le marquis sourit tristement et répondit :

—Jamais infortune ne fut plus grande et plus opiniâtre que celle qui frappa cette auguste victime de la destinée.

—Nous serions mieux dans mon cabinet pour écouter votre histoire, interrompit M. Arnault, dont les yeux commençaient à se charger de sommeil rien qu'au préambule de ce récit ; remontons et prenons-y place au coin du feu.

M. Boulard aurait préféré continuer sa flânerie sur les quais. Midi sonnait à peine, et, jusqu'à cinq heures, il pouvait encore acheter quinze ou vingt bouquins ; mais il n'en fallut pas moins remonter chez M. Arnault, s'asseoir et entendre le récit du marquis.

— Celle dont je vais vous parler, dit ce dernier, ne fut pas toujours une vieille femme que l'âge et la misère ont insensiblement rendue folle et ridicule. En 1778, jamais on n'avait vu la jeune personne plus charmante et plus spirituelle. Elle vivait modestement à Lons-le Saulnier, près d'une personne âgée qui s'appelait Mme Delorme, et dont elle passait pour la fille. Or, il était assez extraordinaire qu'une femme qui comptait soixante dix ans pour le moins eût une fille de dix-sept ans. Mme Delorme, d'ailleurs témoignait peu d'affection à Gabrielle. Elle se montrait exigeante et sévère à son égard, sans jamais donner une caresse à la pauvre enfant. Les seules joies que cette dernière connût étaient les rares visites d'un vieillard qui arrivait, tous les sept ou huit mois, en chaise de poste. Dès que Mme Delorme avait avis de ces visites, tout changeait pour Gabrielle. On la traitait avec douceur, on prévenait ses moindres désirs, on lui prodiguait les présens et l'on s'efforçait de réprimer les plaintes qu'elle aurait été tentée de faire à son protecteur. Celui-ci, à la vue de la jeune fille, témoignait une vive émotion, l'embrassait tendrement, se réjouissait de sa beauté merveilleuse et lui donnait le nom de fille. Il ne repartait jamais sans l'avoir comblée de riches cadeaux.

La dernière fois qu'il vint, ce fut le 25 juillet 1776 ; il semblait fort souffrant, et il dit à Gabrielle :

— Mon enfant, j'ai bien peur de n'avoir plus que peu de temps à vivre. Je voudrais cependant que Dieu m'accordât encore quelque temps d'existence, car j'ai de grands devoirs à remplir envers toi et envers la mémoire de ta mère.

— Ma mère n'est donc point Mme Delorme ? s'écria la jeune fille.

— Non, reprit l'inconnu, ta mère est une femme bien à plaindre.

— Oh ! ne me tenez pas plus longtemps dans cette pénible ignorance ! Dites-moi le nom de ma mère, dites-moi le vôtre, mon père !

Dans huit jours, tu sauras tout, ma fille. En attendant, reçois ces deux portraits et ce porte-feuille. Adieu dans huit jours, j'espère pouvoir te donner mon nom, solennellement et sans crainte de te voir jamais perdre le droit de le porter.

Hélas ! non seulement huit jours, mais encore plusieurs mois s'écoulèrent sans que l'étranger revint. Durant cet intervalle, Mme Delorme reçut plusieurs paquets qu'elle décacheta mystérieusement, loin de Gabrielle. Dès lors, tout, comme par magie, changea subitement dans la manière de vivre de la vieille dame : l'opulence succéda à la médiocrité ; elle eut un carrosse, s'entoura d'un nombreux domestique, et tint table ouverte.

Un matin, elle se fit amener Gabrielle dans sa chambre et lui dit qu'elle venait de décider pour elle un mariage. Elle ajouta que l'époux choisi par elle à sa fille, était procureur au bailliage et se nommait M. Billet. Gabrielle répondit qu'elle savait ne point être la fille de Mme Delorme et qu'elle attendait les ordres de son père, avant d'accepter le mariage dont on lui parlait.

— Votre père est mort le 2 août, répartit Mme Delorme, il n'a pu rien réaliser des projets qu'il avait formés pour vous et vous êtes trop heureuse que je veuille bien vous doter et continuer à vous laisser passer pour ma fille.

Gabrielle déclara qu'elle ne voulait point épouser M. Billet ; le soir même, elle fut envoyée pensionnaire chez les religieuses de Sainte-Marie, à Châlon-sur-Saône, où on la fit jeûner au pain et à l'eau pendant six mois. Ce traitement rigoureux réduisit la jeune fille à l'obéissance et elle consentit enfin à épouser le procureur au bailliage.

Deux ans après, Mme Delorme mourut, et les papiers, que sa fille supposée trouva chez la défunte, lui révélèrent enfin le secret de sa naissance. Gabrielle avait pour père Louis-François de Bourbon, prince de Conti, et pour mère la duchesse de M...

Cette découverte d'une illustre origine lui rendit encore plus intolérable le mariage qu'on l'avait obligée de faire par violence ; elle se sépara bientôt de son mari et se retira chez les Visitandines de Gray. Là, elle parla de son secret et prit le nom de comtesse de Mont-Car-Zain, anagramme de Conti-Marazin. Elle passa dix années au couvent, tandis qu'un ami dévoué recueillait tous les titres nécessaires pour établir et faire constater sa naissance, et elle arriva à Paris en 1788. Elle écrivit aussitôt au comte de la Marche devenu prince Conti, qu'elle était sa sœur, et joignit à cette lettre une foule de pièces justificatives. Le prince ne lui contesta point ce titre, ne demanda point d'explication, répondit qu'il n'avait point le temps de la voir, et termina sa lettre en protestant de son respect pour celle qui se disait sa sœur.

Cependant, les ressources de la jeune femme s'épuisaient ; elle ne voulut point recourir à son mari, et elle s'adressa aux membres de la famille royale. Tous lui vinrent en aide. Un jour, elle rencontra le duc d'Orléans ; il courut à elle et la nomma sa *cousine*. Elle portait alors le cordon bleu, et personne ne lui contesta jamais le droit de se parer de cet insigne, que le roi lui avait donné, disait-elle. Enfin, Monsieur (Louis XVIII), la prit sous sa protection spéciale et la mit en pension au Val-de-Grâce.

M<sup>lle</sup> Gabrielle, ne pouvant obtenir du prince de Conti qu'une reconnaissance tacite de sa naissance, recourut au tribunal pour obliger son frère à lui donner une pension alimentaire. Le prince ne nia point la légitimité de la demanderesse ; il se contenta de requérir des juges qu'il déclarassent Mme Billet dans l'impossibilité de plaider sans l'autorisation de son mari, autorisation que ce dernier refusa opiniâtrement.

Il fallut donc qu'elle entamât un nouveau procès avant d'en venir à celui qui intéressait si vivement son honneur et sa fortune. Elle plaida pour que son mariage fût cassé. Mais, en 1791, un jugement la débouta de cette prétention ; et d'ailleurs la révolution qui marchait à grands pas rendait inutiles les procès dont elle s'était jusque-là occupée avec tant d'ardeur. Le prince de Conti avait émigré, et tout recours contre lui devenait inutile. Personne d'ailleurs ne lui contestait plus sa naissance et son nom. Elle divorça et obtint, après un nouveau procès, la restitution de sa dot et de ses diamants. Jusqu'à cette séparation légale elle s'était trouvée réduite à un tel état de pauvreté, qu'elle avait dû recourir au métier d'écrivain public, louer une échoppe en plein vent et s'astreindre au métier de secrétaire du premier venu.

Ces rudes épreuves cessaient enfin, du moins pour quelque temps. En avril 1795, elle obtint une pension provisoire sur les biens de son père, le prince de Conti, et fut mise en possession d'une maison rue Cassette. Là, elle s'occupait d'écrire ses mémoires, ou plutôt de les faire écrire par Corentin Royou. Malheureusement, cet homme brocha une sorte de roman, plein de mensonges ridicules et d'aventures absurdes. Cette imprudente publication devint le signal d'attaques acharnées de la part d'un écrivain qui se nommait Barruel. Entre l'apologiste menteur et l'antagonisme mortel, la légitimité de la naissance de Gabrielle redevint obscure et douteuse ; la misère acheva la ruine de la pauvre femme. La pension cessa, la maison fut reprise à celle qui la possédait, et il fallut recourir pour vivre, à ces mille moyens qui faisaient dire à Voltaire : Que pauvreté n'était point vice, mais que c'était bien pis. La vieillesse survint. Bref, un jour la princesse de Bourbon-Conti s'estima heureuse de solliciter et d'obtenir un bureau de tabac à Louis-le-Saulnier, où elle vécut obscure et besogneuse, comme vous l'avez connue, monsieur Boudard.

La restauration ne lui apporta guère plus de bonheur. Louis XVIII avait oublié ou ne voulut point se rappeler la pauvre femme ; chacun se rit de la vieille folle, sans protecteur, sans argent, qui portait des chapeaux ridicules et des robes

surannées. On ne mit plus en doute ses droits à un nom illustre; personne ne les prit au sérieux et ne songea à s'en occuper: enfin, vous le voyez, la voilà réduite aux avanies des polissons, heureuse si on consent à l'admettre à l'hôpital pour qu'elle ne meure point au coin d'une borne!

—Que dites-vous de cette histoire, monsieur Arnault?

M. Arnault leva la tête en souriant, comme un homme tout décontenancé et et qu'on surprend endormi.

Quant à M. Boulard, il avait pris, dans la bibliothèque du secrétaire perpétuel de l'Académie, un volume rare; une édition princeps, et absorbé par ce trésor bibliographique, il n'avait point écouté un seul mot du récit du marquis.

S. HENRI BERTHOUD.

## LE FANTASQUE.

SAMEDI, 1 FEVRIER, 1845.

### Les choses et les hommes.

EXAMINÉS A VUE D'OISON.

SALMIGONDIS.

#### UN DINER DE NOEL.

(SUITE ET FIN.)

Dans mon précédent numéro vous avez vu, mes lecteurs, que Mr. Viger était parti pour s'aller coucher et rêver au salut de la patrie; que Mr. Smith était parti après lui pour l'engager à résigner; que Mr. Daly s'était chargé de faire résigner Mr. Smith, enfin que Mr. Papineau venait de sortir pour obtenir le même sacrifice de Mr. Daly. Vous avez peut-être été surpris de l'extrême trigauderie de messieurs les ministres qui se faisaient force compliments en face et se déchiraient en arrière; allez, ces petites libertés que l'on prend quelquefois avec la réputation du prochain ne se bornent point au monde politique et vous, mes chères petites ecclésiastiques qui lisez ceci, avez, j'en suis presque certain, plus d'un petit péché de cette espèce-là sur la conscience. Ne vous souvient-il point d'avoir fait maintes amitiés, civilités, gracieusetés à telles de vos amies qui, une fois absentes, n'étaient plus selon vous que des précieuses, des piegrièches, des bavardes, des sottises, des ridicules? Eh! tenez si j'étais ici à confesse je vous avouerais avoir fait de fréquentes escapades de cette espèce-là sur la franchise; d'où il faut conclure que nul n'est parfait et que n'étant point parfaits nous devons supporter sans trop murmurer les défauts du prochain; lui permettre d'avoir quelques travers si nous voulons nous faire pardonner les nôtres et ne point employer l'éclair de tems que nous passons sur cette terre, à déchirer nos amis à belles dents comme nous ferions de meringues à la crème.... Mais je vous disais, il y a un moment, que je ne suis point à confesse; vous pourriez maintenant me dire que vous ne me payez point

pour vous faire des sermons, que vous en entendez de plus beaux et de moins chers chaque dimanche, que mon devoir est de vous conter toutes sortes de sari-boles, de sottises ; de vous montrer es ridicules et les tricheries de ce monde, de vous peindre tous les fous de la terre, de dévoiler les méchants. C'est vrai. Revenons donc à ceux des ministres que nous avons laissés à table.

MR. HIGGINSON *d'un air sournois*.—Ah ! voilà tous les étrangers partis ; nous sommes à présent en famille, parlons un peu d'affaires sérieuses. Tous ces gens du Bas-Canada ont des idées tellement rétrociées qu'il n'y a point avec eux de gouvernement possible. Ils n'ont à la bouche que ce gouvernement responsable ; quand ils ont dit cela ils croient avoir tout dit.

UN AIDE DE CAMP.—C'est vrai ; c'est comme l'empereur de la Chine avec le commerce de l'opium ; il n'en dort point. Buons un coup, c'est plus confortable.

L'AUTRE AIDE DE CAMP.—Vraiment ces gens-là sont insupportables ; buons un coup. Il me semble que quand l'on se met à table c'est pour manger ; si l'on ne mange point il faut boire et non point parler sans cesse ; j'en ai soif pour eux. A la santé de milord.

Tout le monde boit.

MR. HIGGINSON *d'un air encore plus sournois*.—Je disais donc que maintenant que ces étrangers du Bas-Canada sont partis, nous pouvons parler sans crainte et nous consulter sur les mesures à prendre pour remplir les vues de milord Stanley et de Son Excellence notre paternel gouverneur.

UN AIDE-DE-CAMP.—Oui il faut remplir les vues du gouvernement *at home* (Il remplit un grand verre de Brandy qu'il boit aussitôt.)

M. HIGGINSON, *jettant un coup-d'œil de mauvaise humeur à l'aide de camp*.—Je crois que le militaire commence à s'échauffer.

L'AIDE DE-CAMP.—Oui hic ! j'ai chaud comme, hoc ! comme un mulétier espagnol qu'impatientent ses ânes, hec ! et je bois pour me rafraîchir, hic ! (Il boit un verre de brandy.)

M. HIGGINSON.—Pour arriver à notre but sûrement il nous faut agir avec beaucoup de ménagements et d'adresse ; or voici quels sont les moyens que je proposerais ; écoutez-moi je vous prie avec la plus grande attention.

Son Excellence dort.

MR. SHERWOOD.—Par respect pour son Excellence ne ferions nous pas mieux de nous retirer ? Je crois que parler d'affaires aussi sérieuses sans qu'elle en ait connaissance me semble tout-à fait inconvenant.

MR. HIGGINSON.—Pardon, pardon ; Son Excellence ne prend pas généralement une part plus active au gouvernement ; aux Indes et à la Jamaïque c'était moi qui traitais les matières les plus importantes. Vous pouvez considérer ce que je vous dirai comme l'expression des vues de Son Excellence.

MR. DRAPER, *hochant la tête*.—Je ne sais point si ces substitutions-là sont bien constitutionnelles, et quant à moi j'ai quelque scrupule à parler d'affaires concernant le pays sans la participation de Son Excellence.

UN AIDE-DE-CAMP, *poussant de gros éclats de rire, mêlés de hoquets*.—Ah ! ah ! ah ! ho ! ho ! eh ! eh ! en voilà une bonne ; des scrupules chez un homme d'Etat. Voilà qui vaut un coup ! (Il en boit deux.) Si le brave monsieur Draper avait été avec nous autres à Calcutta et à Kingston de la Jamaïque sans parler de Kingston du Canada il en aurait bien vu d'autres ! hō ! hō ! ho ! des scrupules ! sur ma foi cela vaut un second coup ! (Il en boit encore trois.)

MR. HIGGINSON, *d'un air d'insinuation*.—Mon cher monsieur Draper, j'approuve beaucoup vos hésitations ; ce sont celles d'un cœur droit ; mais lorsqu'il s'agit du salut d'une cause je crois que tous les moyens sont permis ; j'ai vu fréquemment la nécessité de violenter un peu la justice et les conventions faites.

Eh ! tenez si nous n'avions pas mis en usage quelques moyens qui n'étaient point tout-à-fait d'accord avec les principes avoués, avec le bon sens, avec les promesses faites, je vous assure que jamais nous ne nous serions débarrassés des anciens ministres. Vraiment ces gens-là avec leur influence et leur travail ils étaient capables d'assurer à perpétuité le gouvernement responsable. Sans les petits moyens que j'ai eu l'honneur de proposer à Son Excellence la mission dont nous avait chargés milord Stanley était flambée à tout jamais.

SIR ALLAN McNAB.—Certainement, certainement ; quant à moi je considère que tous les moyens sont bons pour chasser des affaires tous ces barbares qui ne parlent que français. Je vous demande s'il n'est pas absurde que dans une colonie de notre très gracieuse souveraine la reine de la Grande-Bretagne il soit nécessaire pour arriver aux honneurs de parler la langue des mangeurs de grenouilles ! Parlez, parlez, monsieur Higginson ; dites-nous ce qu'il faut faire pour renverser tous nos ennemis. *Un des aides de camp qui se balançait sur sa chaise tombe à la renverse et demeure à terre sans bouger.*

SIR ALLAN.—Ah mon Dieu ! serait-il blessé ?

MR. HIGGINSON.—Non non ; c'est une manière qu'il a de sortir de table. Continuons notre entretien nous n'en serons que plus à l'aise. Ces militaires n'ont point l'habitude des affaires délicates et ils nuisent à ceux qui veulent s'occuper sérieusement. Pour moi je vous dirai donc qu'à tout prix il faut nous débarrasser de l'influence du Bas-Canada. Le moyen d'y arriver est de dépopulariser autant que possible les hommes de talent qui y jouissent de la considération de leurs concitoyens. Nous en avons perdu deux ; les autres viendront après. Il faut pour cela flatter leurs sentiments, éviter de les taxer, donner quelques petites sommes à toutes les institutions charitables, courtoiser les membres de leur clergé mais tuer à coup de coups d'état tous les hommes politiques qui viendront sur l'horizon. On les accepte puis on les renverse. Avec cela on agnera du tems et pendant les querelles d'élections, de changements de ministère on laisse créer force nouveaux emplois qui naturellement augmentent les moyens de corruption du gouvernement. J'ai ri beaucoup dans mes barbes de la loi pour assurer l'indépendance du parlement qui assure bien davantage l'indépendance de la couronne ; car après tout pour être élus les employés doivent conserver au moins les apparences, tandis qu'aujourd'hui ils peuvent jeter de côté tous ménagements et sont autant d'influences acquises au pouvoir par leurs liens de famille et les ramifications de l'appât des emplois, qu'on obtient plus souvent ici sur services rendus à la couronne que comme la récompense de vertus civiques. Sir Charles voulait ne point sanctionner cette loi ; je la lui ai montrée sous ce point de vue et il l'a envoyée en Angleterre avec mes recommandations.

MR. DRAPER.—Mais il me semble pourtant que les ex-ministres ont proposé cette loi dans la meilleure attention.

MR. HIGGINSON.—Eh ! sans doute ! Mais, mon cher, vous devez savoir qu'en politique on se trompe bien plus souvent avec de bonnes intentions qu'avec des mauvaises ; voyez plutôt la loi des élections. Sans elle le gouverneur était ce qui peut s'appeler enfoncé ; mais à l'aide de la vigilance qu'il a déployée nous avons réussi, au-delà de nos espérances.

Sir Charles ronfle.

MR. MORRIS.—Eh bien je pense comme monsieur Higginson, qu'il faut employer toutes nos forces pour la bonne cause de Son Excellence.....

MR. HIGGINSON.—Voilà comme je l'entends. Eh bien ! mon cher Mr. Draper c'est sur vous que je fonde tout mon espoir. Il faut que vous nous prêtiez votre appui ; que vous entriez par quelque moyen auquel nous songerons plus tard dans la chambre d'assemblée pour y défendre nos mesures ; nos pauvres ministres sont aux abois et pour peu que les choses continuent sur le même train nous seron-

lancés dans la minorité ; et qui sait quels désastres entraînerait un semblable événement !

La porte s'entrouvre ; M. Papineau entre sans bruit et arrive près de la table. Les convives l'aperçoivent ; tous s'écrient à la fois : Eh bien quel succès.

MR. PAPINEAU.—Mr. Daly n'a point voulu se rendre à mes raisons ; il veut rester ministre et se nommer lui-même à un autre emploi ; il craint qu'on ne lui joue quelque tour. Il dit qu'il en a tant vu de ce genre-là qu'il ne veut point entendre parler de résignation avant d'être placé à son goût. Je n'ai point insisté de crainte de le rendre populaire par une démission forcée.

MR. DALY entre en hésitant ; il paraît tout-à-fait déconcerté.—Messieurs, malgré ma persévérance, mes insinuations, je n'ai pu obtenir de Mr. Smith cette résignation que j'ai vainement sollicitée ; il dit que si on veut seulement le laisser demeurer au ministère quatre ou cinq sessions il apprendra la routine des affaires et ne redoutera pas un adversaire, fût-ce sir Robert Peel lui-même.

MR. SMITH arrive tout essoufflé et fait voler la porte devant lui.—Tout est perdu, messieurs, le bonhomme Viger veut rester ministre ; il ne résignerait point lors même que Son Excellence le gouverneur lui-même l'en prierait ; il veut qu'on le démette par une ordonnance et qu'on lui prouve qu'il a démérité de la patrie. Après être demeuré dix-huit mois en prison pour obtenir qu'on le juge il déclare qu'il restera ministre pendant dix-huit ans pour prouver qu'il n'a point trahi ses compatriotes en acceptant la place qu'il occupe aujourd'hui. Mais le voici lui-même.

Mr. Viger entre, le visage baigné de larmes et court se précipiter aux genoux de Son Excellence qui s'éveille en sursaut et comme de coutume ne sait ce dont il s'agit.

MR. VIGER, *d'une voix entrecoupée par les sanglots* :—Votre Excellence ; serait-il vrai que j'ai encouru votre disgrâce ; je n'y survivrais point...

LE GOUVERNEUR, *le relevant* :—Non, mon cher, mon fidèle ami, vous.....

MR. VIGER.—C'en est assez ; je crois à cette première effusion d'un bon cœur. Quant à mes collègues s'ils veulent me prêter quelques heures d'attention je leur démontrerai.....

MR. HIGGINSON.—La soirée a été très longue. Son Excellence doit être fatiguée ; la part qu'elle a prise aux importantes discussions que nous avons eues a dû épuiser ses puissantes facultés ; je réclame contre la prolongation de cette fête.

Tous les convives se lèvent, saluent respectueusement Son Excellence qui serre affectueusement la main de Mr Viger et chacun se retire.

Après avoir vu ces messieurs manger, nous irons bientôt les voir travailler.

## CONDITIONS.

*Ce Journal s'imprime et se publie par*

N. AUBIN, REDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE.

14 RUE COUILLARD, — QUEBEC.

Paraît le SAMEDI. L'année où le vol. se compose de 48 numéros.—Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS payable par semestre de 24 numéros, d'avance.